

EDITORIAL



Une année riche en activités

Ce n'est pas encore l'heure de dresser un bilan de l'année 2013, mais on peut déjà dire que le GN CACEIPA, qui a changé de nom au 1^{er} janvier de cette année, poursuit son développement puisqu'il compte à ce jour près de 90 membres avec l'arrivée d'écoles de pilotage et de plusieurs circuits de karting et de moto-cross.

Le nouveau site internet a permis de multiplier par 5 le nombre de visiteurs et par 3 le nombre de pages vues !

Les commissions fonctionnent bien également et permettent d'échanger sur les nombreuses problématiques communes et d'engager des actions mutualisées telles que la création d'un label pour les écoles de pilotage ou la recherche de produits d'assurance correspondant mieux aux attentes des circuits.

Le dernier colloque sur l'Emploi, la Formation et les Conventions Collectives a connu un beau succès et permis d'informer au mieux les gestionnaires de circuits ou structures sportives sur les nouvelles possibilités liées aux contrats de génération et emplois d'avenir.

Enfin, la reconnaissance du GN CACEIPA par la CNECV et la PFA (Plate Forme Automobile) démontrent que nous sommes sur la bonne voie en étant au service de tous ceux qui font les sports mécaniques aujourd'hui en France : circuits, écoles de pilotage, moto-clubs, centres d'essais, plateformes automobiles, écoles spécialisées,...

A très bientôt

Jean-Pierre MOUGIN

DERNIERE MINUTE



Le Vice-Président, Monsieur Stéphane CLAIR a organisé une réunion avec le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN et la société d'assurance Allianz, avec la présence du spécialiste assurances du GN CACEIPA, Monsieur Christian LEFEBVRE, l'objectif final étant de construire une offre parfaitement adaptée aux circuits. Allianz a demandé au GN CACEIPA de questionner les circuits afin d'avoir une meilleure vision de la situation actuelle de chacun d'entre eux. Les questionnaires reçus ont été transmis fin septembre à la société Allianz. Nous reviendrons rapidement vers vous suite au travail du GN CACEIPA et d'Allianz.

Le CNOSF a passé un contrat cadre avec la société Adecco. Ce contrat permet aux associations sportives de contacter la société Adecco pour rechercher soit un intérimaire soit une personne en CDI. Pour chaque demande, Adecco rédige un cahier des charges précis des besoins de l'association afin de répondre au mieux aux besoins.

Le CNOSF a également passé un contrat cadre pour les associations sportives avec la société CMC (Cadeaux Médailles Coupes) qui fabrique tout type de récompenses à des prix très compétitifs. Vous pouvez télécharger le catalogue 2013 en [cliquant-ici](#).

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie s'est réuni en date du 23 juillet afin de nommer les membres du Conseil National du Bruit dont le Président est Monsieur Christophe BOUILLON, Député de la Seine-Maritime. Vous pouvez télécharger le document complet sur [notre site internet](#).

A noter la nomination de Madame Emmanuelle POUSSIN comme Gérante à « Conduire à Lohéac » (emma@conduirealoeac.fr ; tel :02 99 34 16 77)

Résumé du Conseil d'Administration – GN CACEIPA 05 Septembre 2013 au CNOSF

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 05 Septembre 2013 au siège du CNOSF à Paris sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOUGIN.

En introduction le Président a présenté la situation actuelle du GN CACEIPA avec une très forte augmentation du nombre de membres et un budget en hausse sensible. Il a aussi fait un point sur le projet de décret relatif aux sports motorisés ainsi que sur la nouvelle composition du Conseil National du Bruit.

Un point de situation de l'ensemble des Commissions Spécialisées du GN CACEIPA a été présenté :

Commission spécialisée « circuit et assurance »

Le Président de la commission, Monsieur Christian D'ADELER précise que la Commission « Assurances » a été intégrée à sa commission.

Il fait un point global sur la situation suite à la dernière réunion avec en particulier la mise en place de « Briefing Sécurité » homogènes, la formation des chefs de piste et les problèmes de TVA pour les prestations facturées aux structures étrangères. Il nous informe qu'une réunion prochaine aura lieu courant novembre 2013.

Commission spécialisée « circuit motocross et supermotard »

La commission spécialisée s'est réunie le 8 juin en marge du Grand Prix de France à Ernée. Le Président Monsieur Maurice PEGEOT fait un point sur les sujets abordés comme les achats groupés, la sécurité sur les circuits de motocross ainsi que les contacts avec un opérateur internet permettant de s'affranchir des zones blanches sur les circuits lors d'événement important (championnat du monde).

Une prochaine réunion sera programmée en fin d'année.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage auto »

Monsieur Manu DAMIANI, Président de la Commission présente les actions concernant les problématiques de TVA et de TVS. Un courrier a été envoyé au Ministère du Budget au nom de l'ADEPA, rédigé par le cabinet d'avocat Lefebvre à Paris.

Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN demande à l'ensemble des membres de mettre en copie le GN CACEIPA à l'occasion de telles actions en direction des Pouvoirs Publics afin d'être informé et éventuellement d'appuyer les dossiers au plan politique.

Il propose à la Commission que le GN CACEIPA adresse une copie de ce courrier à tous les parlementaires.

Monsieur Manu DAMIANI précise qu'une réunion aura lieu dans les prochains mois.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage moto »

Monsieur Francis QUINET Président de la Commission fait un point sur les différents sujets abordés lors de la réunion du 23 juillet.

Un label « Ecole de pilotage moto » va être mis en place avec un cahier des charges bien défini et dans lequel la sécurité, l'enseignement et la prise en compte du développement durable auront une place prépondérante, ceci afin que seules les écoles de pilotage labellisées soient reconnues par la profession et bénéficient d'un soutien des circuits membres du GN CACEIPA

Un point très précis a été fait avec Monsieur Christian LEFEBVRE concernant les assurances pour les écoles de pilotage moto.

Une prochaine réunion sera programmée en fin d'année dans le sud de la France afin d'avoir un maximum de participants.

Commission spécialisée « Laboratoire – Ecole d'Ingénieur – Formation automobile »

La première réunion de la Commission Spécialisée a eu lieu le 25 juin à Issoire sur le site de Polydyam. Elle a permis de définir le périmètre d'action de la commission spécialisée.

Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN rappelle que l'objectif est aussi d'étendre le périmètre d'action du GN CACEIPA et de pouvoir compter sur des écoles performantes pour collaborer avec le GN CACEIPA dans le cadre d'études particulières qui intéresseraient tous ses membres.

Commission spécialisée « Centres d'Essais Industriels »

Monsieur Patrice GASNIER fait un rapide point de la situation en soulignant en particulier le travail en cours sur les niveaux de formation et de compétence des essayeurs véhicules, afin de réduire les risques sécurité dans les centres d'essais.

Une prochaine réunion est prévue le 13 décembre 2013 sur le site de BMW à Miramas (13).

Commission spécialisée « Aménagement du Territoire Développement Economique »

Monsieur Henri CROIZIER, Président de la commission spécialisée évoque la 1ère réunion de cette commission qui a eu lieu le 10 juillet.

L'objectif de cette réunion a été de faire le point sur les différents dossiers d'investissement en projet sur le territoire français et de définir comment le GN CACEIPA pouvait se positionner par rapport à ces projets afin d'éviter que certaines études soient confiées à des cabinets extérieurs.

Le projet concernant le circuit de Bresse, porté par « Bresse Initiative » est l'exemple même où le GN CACEIPA, à la demande de Polydyam, a pu apporter son expertise compte-tenu des relations particulières de son Président avec le milieu automobile.

Le CA estime que le GN CACEIPA doit devenir leader sur ces dossiers compte-tenu de son savoir-faire et de sa totale indépendance.

La deuxième réunion est programmée le 2 octobre

Ce colloque national a été organisé à la Maison du sport Français, CNOSF sur d'important sujets d'actualités concernant toutes les structures membres du GN CACEIPA.

Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN fait un rappel concernant l'encadrement des écoles de pilotage et des activités loisirs : l'encadrement contre rémunération ne peut être assuré que par une personne répondant aux obligations de l'article L.212-1 du Code du Sport qui précise que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

Les dispositifs d'aide à l'emploi :

1°- Le Contrat de Génération est un dispositif novateur issu de l'Accord National Interprofessionnel signé par toutes les organisations syndicales et patronales du 19 octobre 2012. Les objectifs sont multiples :

- Faciliter l'insertion durable des jeunes (jeune de moins de 26 ans en CDI)
- Favoriser le maintien en emploi ou l'embauche des séniors (senior de 57 ans et plus)
- Assurer la transmission des savoirs et compétences

L'entreprise (moins de 3000 salariés) pourra bénéficier d'une aide de l'Etat de 4.000€ par an durant 3 ans (soit 12.000€) versée par le Pôle Emploi . Vous pouvez télécharger la demande sur www.contrat-generation.gouv.fr

2°- L'Emploi d'Avenir est un dispositif qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'EAV est ouvert à tous les employeurs mais avec un degré de prise en charge qui diffère en fonction du secteur dans lequel se situe les structures (75% pour le non-marchand et 35% pour le secteur marchand).

Présentation des formations proposées par l'IFoMoS

L'IFoMoS, présidé par Monsieur Jean-Pierre MOUGIN, organise des sessions de formation inter et intra-structures. l'IFoMoS organise également des séminaires et des sessions d'information à la demande des structures. L'IFoMoS peut accompagner les structures du mouvement sportif qui le souhaitent dans la création d'un organisme de formation ou pour la mise en conformité d'un organisme de formation ou pour la création des CQP.

A ce titre, le GN CACEIPA accompagnera les circuits en liaison avec l'IFoMoS dans la mise en place d'un CQP « Personnel de sécurité pistes » porté par le circuit Paul Ricard.

Présentation des formations proposées par le CoSMoS

Toutes les personnes chargées de diriger ou gérer du personnel salarié d'une structure employeur de la branche du sport peuvent participer aux formations dispensées par le CoSMoS. Quelques exemples de formation :

- 1°- Le contrat et le temps de travail
- 2°- Protection sociale / Hygiène – sécurité
- 3°- Gestion des ressources humaines
- 4°- Gestion salariale / contrôle URSSAF
- 5°- Actualité CCNS – conséquences pour les structures sportives

La Convention Collective Nationale du Sport

Celle-ci s'applique pour toutes les entreprises et les associations à but lucratif ayant des activités principales liées au sport (cf. code APE). Son champ d'application s'est agrandi avec la double signature, en date de novembre 2011, de l'avenant 26 ter de la Convention Collective nationale des espaces des loisirs, d'attractions et culturels (ELAC) et de l'avenant 37 bis de la Convention Collective nationale du sport (CCNS).

Les principales parties et les spécificités de la CCNS:

Chapitre 3 – Le contrat de travail : La CCNS offre la possibilité donnée de conclure certains types de contrats, le maintien de salaire sous conditions en cas de maladie non professionnelle et les indemnités conventionnelles de licenciement.

Chapitre 4 – Liberté d'opinion - Droit syndical - Représentation des salariés : La CCNS abaisse de 11 à 7 salariés du seuil d'élection d'un délégué du personnel.

Chapitre 5 – Le temps de travail : La CCNS autorise le recours à certains dispositifs spécifiques d'aménagement ou d'organisation du temps de travail comme le travail intermittent, la modulation du temps de travail et les forfaits annuels.

Chapitre 6 – Hygiène et sécurité : La CCNS apporte spécifiquement la définition d'une politique de branche et la diffusion des bonnes pratiques auprès des employeurs.

Chapitre 8 – La formation professionnelle : La CCNS mutualise la collecte et définit la politique de branche et les améliorations sensibles du régime légal.

Chapitre 9 – Rémunération / Classification : La CCNS possède une grille de classification et un salaire minimum conventionnel.

Chapitre 10 – La prévoyance : Les apports majeurs de la CCNS sont les garanties extra-légales et le cofinancement employeur/salarié.

Redressement de Convention Collective : A noter, lors d'un redressement d'une structure sur sa convention collective, l'alignement se fait sur les trois dernières années.

Zoom sur un circuit : Les Circuits Automobiles LFG

Les **Circuits LFG** ont été dessinés par l'ingénieur Franz Schreiner qui a, à son actif, des pistes de F1 et de kart destinés aux compétitions internationales. Construites en 2008, les pistes sont entièrement réalisées selon les règles de développement durable les plus strictes (récupération et traitement des eaux de pluie, fondations réalisées avec des matériaux de récupération, pose de l'enrobé à basse température, peinture à base de coquilles d'huitres, de nombreuses zones végétalisées...). Les **Circuits LFG** sont constitués de 3 pistes dont la plus longue mesure 3.6 km et en fait le plus grand circuit d'Ile de France et parmi les 8 plus grands circuits Français. Ils sont dédiés à l'entraînement, à la compétition et aux loisirs. Ils sont homologués FFSA, FFM + DE 200 km.



Les infrastructures « haut de gamme » permettent l'organisation de rassemblement, de roulage auto/moto, stage sécurité routière et eco conduite, formation au pilotage auto/moto, essais véhicules, lancement et présentation de nouveautés, séminaire, teambuilding, incentive...

Le bâtiment principal est doté d'un hall d'accueil, de 2 salons de réception, 2 salles de briefing 20p, d'une grande salle de 100m2, de vestiaires et douches, d'1 salon VIP, d'1 terrasse panoramique et de bureaux. Un service traiteur de grande qualité est présent sur place pour organiser les repas.

Longueur piste totale : 3.6 km
Longueur piste rapide : 2 km
Longueur piste technique : 1.6 km
Largeur de 12 à 20 m
Aire plane : 6500 m2
Parkings, paddock, Stands, Technopole, bâtiment d'accueil et réceptif



Les **Circuits LFG** sont situés à une heure à l'est de Paris sur le Pôle de Loisirs Mécaniques AEROSPHALTE qui propose de nombreuses activités : Circuit auto/moto, ULM, aviation légère, hélicoptère, Quad, 4x4, modélisme, hôtel, restaurant...

Les **Circuits LFG** accueillent dans leur technopole ses écoles de pilotage GT (**Cascadevents**) et Monoplace (**Diabolo**) ainsi qu'une société spécialisée dans le covering et le préparateur / constructeur ROPARS COMPETITION.



CONTACTS:
Pascal DESPLANQUES
CIRCUITS AUTOMOBILES LFG
Aérodrome de la Ferté
77320 La Ferté Gaucher
Tel: 0164659212
Email : p.desplanques@circuitslfg.fr



circuits
AUTOMOBILES